



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2016 sous le numéro de dépôt 12612

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

H.T.M. GROUP
21 avenue de l'Harmonie Parc de la Haute Borne
Immeuble Plaza 2
59650 Villeneuve-d'Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : BOULANGER

Numéro RCS : 347 384 570

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 1992B01057

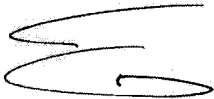
Adresse : avenue de la Motte
59810 Lesquin

Numéro du Dépôt : 2016R012612 (2016 12638) Date du dépôt : 01/08/2016

1 - Type d'acte : Rapport du commissaire aux apports
Date de l'acte : 30/06/2016

Délivré à Lille Métropole le 17 août 2016

Le Greffier,





SJA Audit et Conseil
5, rue d'Amiens
59000 Lille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS
DEVANT ETRE EFFECTUES A LA SOCIETE BOULANGER SA PAR LA SOCIETE CAP
BOULANGER HOLDING SNC**

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} Aout 2016

Aux actionnaires de la société **BOULANGER SA**
Avenue de la Motte
59 810 Lesquin

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lille en date du 30 mai 2016 concernant l'apport à la société BOULANGER SA, des actifs et passifs de la société CAP BOULANGER HOLDING SNC.

Les actifs et passifs apportés ont été définis dans le contrat d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 13 juin 2016. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission et, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1. Présentation de l'opération proposée

Il n'existe aucun lien en capital entre les deux sociétés, chacune d'elles ne détenant aucune action l'une de l'autre. Les deux sociétés sont donc sœurs, toutes deux détenues à plus de 95% par HIGH TECH MULTICANAL GROUP SA (Groupe HTM), société immatriculée sous le numéro 478 613 169 au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole.

Dans le cadre d'une simplification de l'organisation juridique, sociale et économique du groupe HTM, il est envisagé l'absorption par la société BOULANGER SA de la société CAP BOULANGER HOLDING SNC.

2. Description des apports

L'opération consiste en l'apport à votre société de la totalité des actifs et passifs de la société CAP BOULANGER HOLDING, société en nom collectif de 44 421 194 parts sociales de 15 Euro de nominal.

Ces éléments sont apportés sur la base de leur valeur nette comptable, telle qu'elle figure dans les comptes de CAP BOULANGER HOLDING au 31 décembre 2015 :

A. Eléments d'actif transmis

Les apports récapitulés ci-dessous seront transcrits pour leur valeur comptable dans les écritures de la société bénéficiaire des apports.

<u>Eléments d'actif apportés</u>	<u>Montants</u>
Immobilisations financières	0 €
Actif circulant	32 051 936,01 €
Disponibilités	13 605,05 €
Charges constatées d'avance	1 000,00 €
Total des éléments d'actif apportés	32 066 541,06 €

B. Eléments du passif transmis

La société BOULANGER prendra en charge et acquittera, au lieu et place de la société apporteuse, les éléments de passif de cette dernière au 31 décembre 2015. Ces éléments se montent à 213 916 757,52 €.

<u>Eléments de passifs apportés</u>	<u>Montants</u>
Provisions pour risque	213 889 800 €
Emprunts et dettes	82,8 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 874,72 €
Total des éléments de passif apportés	213 916 757,52 €

C. Augmentation de capital chez CAP BOULANGER HOLDING SNC durant la période intercalaire

Pendant la période intercalaire comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de réalisation de l'opération de fusion, la société HIGH TECH MULTICANAL GROUP SA a décidé, le 19 mai 2016, une augmentation de capital de CAP BOULANGER HOLDING SNC d'un montant de 199 000 000 euros par l'émission de 13 266 666 parts sociales nouvelles de 15 euros de valeur nominale, émise au pair. Une créance sur HTM Group SA correspondant à cette augmentation de capital est ainsi transmise à BOULANGER SA.

D. Perte de rétroactivité

L'activité de CAP BOULANGER HOLDING SNC laisse présager la réalisation de pertes durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de fusion. Le montant de ces pertes est estimé à 3 719 000 euros.

En synthèse, voici les éléments apportés :

<u>Eléments apportés</u>	<u>Montants</u>
Actifs apportés	32 066 541,06 €
Passifs apportés	(213 916 757,52) €
Créance sur HTM Group (augmentation de capital)	199 000 000 €
Provision pour perte de rétroactivité	(3 719 000) €
Total de l'actif net apporté	13 430 783,54 €

La société BOULANGER aura la propriété et la jouissance de ces actifs et passifs à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion, et de ce dans l'état où ils se trouveront alors, tout gain ou perte par rapport au patrimoine décrit dans le traité de fusion, faisant son bénéfice ou sa perte, sans recours envers quiconque.



3. Evaluation et rémunération des apports

Ces actifs et passifs sont apportés, à leur valeur nette comptable au 31/12/2015.

Cet apport net sera rémunéré par l'attribution d'actions BOULANGER, que cette société émettra à titre d'augmentation de son capital, sur la base d'une parité d'échange de 1 action BOULANGER pour 157 parts sociales de CAP BOULANGER HOLDING, calculée à partir de la valeur réelle des titres de la société CAP BOULANGER HOLDING et BOULANGER à la date de l'opération.

Ainsi, le capital social de BOULANGER sera augmenté de la somme de 3 961 132 € (282 938 actions d'une valeur de 14 € par action). A l'issue de cette opération, le capital social de BOULANGER sera de 40 611 102 €.

Par ailleurs, BOULANGER constatera une prime de fusion de 9 469 652,54 € déterminée de la façon suivante :

Valeurs des apports :	13 430 783,54 €
Valeur nominale des actions créées :	<u>(3 961 132) €</u>
Prime de fusion :	9 469 651,54 €

DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des apports et la valeur attribuée à ces apports, ainsi que pour apprécier les avantages particuliers stipulés.

1. Contrôle de la réalité des apports.

J'ai procédé à l'examen des titres détenus par la société HIGH TECH MULTICANAL GROUP à la date du 31/12/2015 et me suis assuré qu'ils correspondaient à 100% du capital de CAP BOULANGER HOLDING.

2. Analyse de la valeur des actifs et passifs apportés, telle que proposée dans le traité d'apport

Je me suis assuré que les actifs et passifs de CAP BOULANGER HOLDING apportés, tels que décrits dans le traité d'apport, correspondaient à leur valeur nette comptable dans le bilan de cette société au 31 décembre 2015, et que ce bilan avait fait l'objet d'un audit par le commissaire aux comptes de CAP BOULANGER HOLDING. Cet audit a donné lieu à une certification sans réserve des comptes de CAP BOULANGER HOLDING.

Par ailleurs, j'ai examiné les documents juridiques relatifs à l'augmentation de capital de 199 000 000 € réalisée chez CAP BOULANGER HOLDING SNC le 19 mai 2016.

Enfin, je me suis assuré de la cohérence de la provision pour perte de rétroactivité avec les éléments financiers communiqués par la société.

CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur d'apport des actifs nets et des passifs de la société CAP BOULANGER HOLDING n'est pas surévaluée et, en conséquence, que chaque part sociale apportée est au moins égale à la valeur de chaque action à émettre au nominal par la société BOULANGER, bénéficiaire des apports, augmentée de la prime de fusion.

Fait à Lille, le 30 juin 2016



Le Commissaire aux Apports
SJA Audit et Conseil
Pierre Stefaniulyn